

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le - 5 AOUT 2022

Bescher
Levraud

ID : 039-213904139-20220718-036_2022-DE

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°036/2022

Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 juillet 2022 Mardi 12 juillet 2022 Vendredi 22 juillet 2022
- en exercice 11 - présents 9 - votants 11 - absents 0 - exclus 0	L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Étaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Sandrine GIROD à Marie-Anne LE METAYER et Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Constat de désaffectation partielle du chemin de desserte de Chaudezembre		

Monsieur le Maire présente la demande de propriétaires dont les parcelles sont contiguës au chemin de desserte toujours mentionné au cadastre et qui souhaitent que celui-ci leur soit rétrocédé.

Autrefois, cette voie reliait la sortie du village au secteur de Chaudezembre. Or, la portion bordant les parcelles n° A 71, A 71, A 73 et B 606, B 608 est depuis longtemps confondue avec les pâtures et n'a plus de vocation à exister.

Monsieur le Maire propose que cette situation soit régularisée au profit des demandeurs. Quelques remarques sont faites quant à l'utilisation par les piétons de ces anciens chemins et l'intérêt qu'aurait la commune à les conserver.

Après discussions, il est demandé de se positionner sur la désaffectation de cette portion de chemin de desserte.

Ainsi, le Conseil Municipal avec 9 voix Pour et 2 Abstentions,

- **CONSTATE** la désaffectation et le déclassement partiels du chemin de desserte situé au lieu-dit Chaudezembre au regard des parcelles suscitées, et qui ne sont plus destinées à l'usage public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**Le Maire,
Claude MERCIER**



REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT du Jura****ARRONDISSEMENT de Saint-Claude****Commune de LA PESSE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N°037/2022**

Nombre de conseillers	Séance du :	Lundi 18 juillet 2022
- en exercice	Date de convocation :	Mardi 12 juillet 2022
- présents	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 22 juillet 2022
- votants	L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures	
- absents	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- exclus	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Sandrine GIROD à Marie-Anne LE METAYER et Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Achat des parcelles de Mme MANTIN Elisa par la commune		

La commune a appris la vente de parcelles situées Au Cernétrou et Au village. Lors de la réunion Maire/Adjointes pour la préparation de l'ordre du jour, il a été proposé d'ajouter ce sujet au titre de la réserve foncière communale.

Il s'agit de 3 600 m² répartis sur 3 parcelles classées en zone UA (agricole) en bord de la voie communale des Cernois et 2 très petites parcelles en zones UAa (urbanisable) et UE (aménagements collectifs) entre la rue de l'Epicéa et le parking de l'Azimut.

L'intérêt de ces parcelles questionne les élus : les parcelles agricoles B 674, 971 et 972 ne seront jamais constructibles, car trop éloignées de la zone urbaine.

Toutefois, elles pourront être louées à un exploitant et/ou constituer une réserve foncière permettant de réfléchir à une zone d'accueil d'« habitats légers démontables constituant la résidence principale de leurs utilisateurs » lors de l'élaboration du PLUi.

Les parcelles au centre du village B 1058 et 1059 étant concernées par une zone d'équipements collectifs, la commune a intérêt à les acquérir.

Le prix du terrain agricole étant actuellement de 0,14 €/m² et la surface des parcelles au centre du village ne permettant aucune construction, il est proposé 2 prix d'achat, la propriétaire en demandant initialement 2 500 € :

- 1 000 € (0,25 €/m²) : 3 voix Pour,
- 1 500 € (0,30 €/m²) : 8 voix Pour.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 8 voix Pour,

- **DÉCIDE** l'acquisition des parcelles de Madame MANTIN Elisa, cadastrées sous les numéros 674, 971, 972, 1058, 1059 de la section B pour la somme de 1 500 Euros,
- **AUTORISE** le Maire à transmettre le dossier à un notaire dont les frais seront pris en charge par la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance




REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le - 5 AOUT 2022

Brevet
Levrault

ID : 039-213904139-20220718-039_2022-DE

Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°038/2022

Nombre de conseillers	Séance du :	Lundi 18 juillet 2022
- en exercice	Date de convocation :	Mardi 12 juillet 2022
- présents	Date d'affichage du tableau :	Vendredi 22 juillet 2022
- votants	L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures	
- absents	Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la	
- exclus	Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Sandrine GIROD à Marie-Anne LE METAYER et Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Demande de subvention DST Relance : Travaux de rénovation des logements de la Fruitière Phase 2		

Monsieur le Maire informe les conseillers que le plan DST (Dotation de Solidarité des Territoires) Relance est reconduit en 2022. Pour mémoire, les travaux d'isolation ont été subventionnés par le département et la communauté de communes à hauteur de 32 740 € (56%).

La phase suivante concerne les travaux d'aménagements intérieurs (cloisons, plafonds, peintures,). Il est proposé de déposer un nouveau dossier de demande de subvention sur lequel la communauté de communes accepte de financer 8%, le département pourrait accorder une subvention à hauteur de 33% dans la limite de 100 000 € de travaux débutés avant le 31 décembre 2022.

Sur ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DÉCIDE** le lancement de la phase 2 – Aménagements des logements de la Fruitière,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention au titre du programme DST Relance auprès du Département du Jura.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Claude MERCIER



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du Jura

ARRONDISSEMENT de Saint-Claude

Envoyé en préfecture le 05/08/2022

Reçu en préfecture le 05/08/2022

Affiché le - 5 AOUT 2022

ID : 039-213904139-20220718-038_2022-DE



Commune de LA PESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°039/2022

Nombre de conseillers	Séance du : Date de convocation : Date d'affichage du tableau :	Lundi 18 juillet 2022 Mardi 12 juillet 2022 Vendredi 22 juillet 2022
- en exercice 11 - présents 9 - votants 11 - absents 0 - exclus 0	L'an deux mille vingt deux, le dix-huit juillet à dix-neuf heures Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire	
Etaient présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT		
Absents :		
Pouvoirs : Sandrine GIROD à Marie-Anne LE METAYER et Olivier ROYDOR à Caroline AUGÉ-CHEVASSUS		
Secrétaire de séance : Grégoire JUBERT		
OBJET : Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) du SIDEC		

La commune a été recontactée par le SIDEC concernant cette action débutée en 2018 visant à fournir une analyse et un conseil personnalisé en matière d'énergie sur le patrimoine communal (consommation, travaux, optimisation). Des réunions de lancement ont déjà eu lieu, mais le travail en lui-même n'avait pas débuté, en raison du turn-over dans les équipes du SIDEC.

Un nouveau coordinateur étant nommé à ce poste, il est proposé de reprendre une convention qui s'étalera sur 3 années.

La contribution à l'adhésion est fixée à 1€/habitant, soit 334 € par an pendant 3 ans.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité au service CEP proposé par le SIDEC,
- **SOLLICITE** les actions associées au service CEP,
- **APPROUVE** les conditions financières de la contribution annuelle,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service au CEP.

Julien CARNOT est désignant référent énergie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

**Le Maire,
Claude MERCIER**

